



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Motion

4

Dépôt : Martine Hansen
Groupe politique CSV
12.05.2015
PL 6857

La Chambre des Députés,

- constatant que l'agriculture luxembourgeoise produit des aliments de qualité ;
- constatant que les raisons de la présence insuffisante de produits du terroir dans la restauration collective sont multiples ;
- constatant que beaucoup de restaurants collectifs sont organisés sous la responsabilité de l'Etat et financés par les deniers publics ;
- estimant que les opérateurs de ces structures de restauration devraient davantage s'approvisionner en produits régionaux voire luxembourgeois

Invite le Gouvernement

- à analyser par quels moyens on pourrait promouvoir et augmenter l'utilisation de produits du terroir et de produits régionaux luxembourgeois dans la restauration collective ;
- à présenter dans les meilleurs délais un cahier de charge type pour la restauration collective qui relève sous une forme ou une autre de la responsabilité de l'Etat, afin d'augmenter l'utilisation de produits indigènes dans ces établissements ;
- à éliminer tous les obstacles qui entravent l'approvisionnement en produits d'origine luxembourgeoise dans les structures publiques telles que crèches, écoles, hôpitaux, maisons de retraite etc ;
- à analyser la possibilité de la création d'une plateforme nationale où seraient regroupés les acteurs du secteur agricole et les acteurs de la transformation de produits agricoles ainsi que de la distribution et dont le but serait la promotion et la vente des produits et de services directement aux entreprises et aux consommateurs.